



0000256

N° -----/MAECI/DAJ/DA

Koulouba, le 09 AVR 2020

Le Ministre des Affaires Etrangères,  
et de la Coopération Internationale

A

Toutes Missions Diplomatiques et  
Consulaires du Mali.

**Réf :** Lettre n° 000116/MSAS-CAB du 06 avril 2020  
du Ministère de la Santé et des Affaires sociales

**Objet :** Rapatriement de corps de ressortissants maliens  
décédés de la maladie à Coronavirus.

**Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Consuls Généraux,**

Je vous informe que conformément à l'avis du Conseil Scientifique, le rapatriement de corps de ressortissants malien décédés ou malades du Coronavirus doit se faire dans les conditions ci-après :

**1. Rapatriement des corps de l'étranger vers le Mali (COVID-19 positif ou négatif) :**

- Conformément aux dispositions internationales, aucun rapatriement de corps ne peut se faire sans certificat sanitaire de non-contagion établi par l'autorité médicale compétente.
- Les corps doivent être mis dans un cercueil hermétiquement fermé et étanche ; le cercueil ne doit pas être ouvert à l'arrivée et doit être désinfecté et enterré comme tel ;
- Respecter la stricte observance des règles d'hygiène avec assistance d'un personnel médical bien formé et de spécialistes d'enterrement sécurisé.

**2. Rapatriement de citoyens maliens malades venant de l'étranger :**

- Les malades doivent être rapatriés par un avion médicalisé avec une équipe médicale à bord ;
- Le dossier médical doit être partagé entre l'équipe soignant du Mali et celle de l'étranger au moins 24 heures avant le décollage ;
- Pour les malades dont le statut COVID-19 n'est pas connu, ces malades doivent être testés à l'arrivée, si la personne est testée négative, elle doit être mise en quarantaine pendant 14 jours en auto-isolément, si la personne est positive, elle sera envoyée dans un centre de prise en charge.

Au vu de ce qui précède, je vous invite à prendre toute disposition nécessaire au niveau de vos services en vue de l'observation de ces mesures.

**Ampliations :**

- Ministre P/CR ;
- MSAS

P/LE MINISTRE P.O  
LE SECRETAIRE GENERAL

Ambassadeur Boubacar Gouró DIALL  
Commandeur de l'Ordre national

